

**Procès verbal de la session d'automne 2013**  
**07-08 novembre 2013**

**Section 34 : Sciences du langage**

(rédigé par Nicolas Quint, secrétaire scientifique, et Anne Reboul, présidente de la section 34)

PRESENTS: Argenti, Asher, Dal, Demirdache, Dufour, Gardent, Gervain, Hallé, Kalfa, Laca, Patin, Quint, Reboul, Ridouane, Schwartz, Van Peteghem  
EXCUSES: Ben Hamed, Develotte, Ginzburg, Loiseau

I. Travaux de la session d'automne (synopsis)

1. Présentation du déroulement de la session d'automne 2013 et approbation du PV de la session de printemps 2013
2. Organisation de la campagne de recrutement 2014
3. Changement de section
4. Candidature pour promotion (DR1 vers DRCE1 et DR2 vers DR1)
5. Avancement en grade (CR2 vers CR1)
6. Avis de pertinence sur un renouvellement d'association au CNRS
7. Demandes particulières d'unités
8. Confirmation des affectations CR et DR
9. Titularisation
10. Reconstitution de carrière
11. Ecoles thématiques
12. Evaluation des revues
13. Evaluation des chercheurs vague et demi-vague
14. Demande d'éméritat
15. Proposition pour l'attribution de la médaille d'argent et la médaille de bronze
16. Rédaction et vote des motions de la section ; questions diverses

II. Intervention de M. Bourdelais (Président de l'INSHS)

**I. Travaux de la session d'automne**

*1. Présentation du déroulement de la session d'automne 2013 et approbation du PV de la session de printemps 2013*

Après présentation du déroulement de la session, la section 34 a approuvé le procès verbal de la session de printemps 2013.

*2. Organisation de la campagne de recrutement 2014*

La section auditionnera les candidats au concours de directeur de recherche mais ne fera pas appel à des experts extérieurs. Les auditions auront lieu du 3 au 7 mars 2014 et la délibération le 10 mars 2014 (suivie d'une réunion de bureau le 11 mars 2014).

*3. Changement de section*

**Avis favorable**

HICKMANN-PERRIN

Maya

DR2

UMR7023

WAUQUIER

à son changement de la section  
26 à la section 34.

*4. Candidature pour promotion (DRCE1 vers DRCE2, DR1 vers DRCE1 et DR2 vers DR1)*

## DRCE1 vers DRCE2

La section a donné un avis très favorable à la candidature suivante :

### **Avis très favorable**

SAGART                      Laurent                      UMR8563                      DJAMOURI

## DR1 vers DRCE1

La section a examiné 2 candidatures et en a classé une :

### **Classé(s)**

**1er**      ALVAREZ-PEREYRE      Frank                      UMR7206      BAHUCHET

## DR2 vers DR1

La section a examiné 11 candidatures et en a classé 5 :

<b>1er</b>	FRADIN	Bernard	UMR7110	ABEILLE
<b>2ème</b>	MOLTMANN	Friederike	UMR8590	GAYON
<b>3ème</b>	VANHOVE	Martine	UMR8135	VANHOVE
<b>4ème</b>	AURNAGUE	Michel	UMR5263	BONNEFON
<b>5ème</b>	MELLETT	Sylvie	UMR7320	CARPITELLI

## *5. Avancement en grade (CR2 vers CR1)*

La section a examiné 3 demandes et a donné un avis favorable à toutes :

CHAMPAGNE-LAVAU	Maud	UMR7309	NGUYEN
GERVAIN	Judit	UMR8158	FAGARD
VAN DE VELDE	Mark	UMR8135	VANHOVE

## *6. Avis de pertinence sur un renouvellement d'association au CNRS*

La section a examiné une demande et a donné un avis favorable :

### **Avis favorable**

UMR8546

VERGER

## *7. Demandes particulières d'unités*

### Changement de direction d'unité

La section a examiné deux dossiers et a donné deux avis favorables :

### **Avis favorable**

UMR5263

BONNEFON      à la nomination de Gwenaël KAMINSKI en tant que directeur adjoint

USR3565

FERRAND      à la nomination de Myriam SORIA en tant que directrice adjointe

## Suivi ou intégration d'équipe

La section a examiné trois dossiers et a donné un avis très favorable et deux avis favorables :

## **Avis très favorable**

USR3336

THIBON

## **Avis favorables**

UMI2954

CASTELLI

USR3337

MERCIER

### Changement de section principale d'une unité

La section a examiné un dossier et a donné un avis favorable :

UMR8546

VERGER

### *8. Confirmation des affectations CR et DR*

#### Confirmation des affectations CR

La section a examiné 4 dossiers et a donné trois avis favorables et un défavorable :

#### **Avis favorable**

GEHRKE	Berit	CR2	UMR7110	ABEILLE	Directeur de recherche : Bernard FRADIN
TREIS	Yvonne	CR1	UMr8135	VANHOVE	Directeur de recherche : Martine VANHOVE
YEUNG	Ho Henry	CR2	UMR8158	FAGARD	Directeur de recherche : Thierry NAZZI

#### Confirmation des affectations DR

La section a examiné 4 dossiers et leur a donné un avis favorable à tous :

#### **Avis favorable**

VAN DER HENST	Jean-Baptiste	DR2	UMR5304	NAZIR
VIAUT	Alain	DR2	UMR5478	ETXEPARE
BOULA de MAREUIL	Philippe	DR2	UMR3251	YVON
MARI	Alda	DR2	UMR8129	RECANATI

### *9. Titularisation*

La section 34 a examiné 7 dossiers et leur a donné à tous des avis favorables.

### *10. Reconstitution de carrière*

La section a examiné trois dossiers et a donné deux avis favorables et un avis différé.

### *11. Ecoles thématiques*

La section a examiné 2 écoles thématiques et en a classé une :

## **Avis très favorable**

*Terrain et typologie*

### *12. Evaluation des revues*

La section a examiné 18 dossiers de demande de soutien de revues au CNRS : elle a classé 11 demandes (4 en 1<sup>ère</sup> place ex aequo, 6 en 2<sup>ème</sup> place ex aequo et 1 en 3<sup>ème</sup> place), a choisi de ne pas se prononcer sur 4 dossiers ("pas d'avis") et a donné des avis défavorables à 3 autres dossiers.

### *13. Evaluation des chercheurs vague et demi-vague*

La section a examiné 3 dossiers demi-vague et leur a donné à tous un avis favorable.

Suite à réexamen, la section a examiné cinq dossiers et a donné quatre avis favorables et un avis réservé.

### *14. Demande d'éméritat*

La section a examiné un dossier et a donné un avis favorable.

## **Avis favorable**

ZOCK

Michael

DR2

### *15. Proposition pour l'attribution de la médaille d'argent et de la médaille de bronze*

La section, après un débat, a choisi de proposer François Recanati pour la médaille d'argent et Emmanuel Chemla pour la médaille de bronze.

### *16. Rédaction et vote des motions de la section ; questions diverses*

#### Motion AERES (pour Messieurs Fuchs, Bourdelais, Bosi ainsi que la direction de l'AERES)

Approbation de la motion : unanimité.

Texte de la motion :

« *Les comités de visite AERES chargés de l'évaluation des unités rattachées à la section 34 du CN se voient privés de l'expertise d'un représentant des ITAs cette année, et ce malgré les avis de la CPCN (voir motion le 15 mai 2013), du Conseil Scientifique du CNRS (voir recommandation du 28 mai 2013) et de plusieurs sections du Comité National.*

*La section 34 rappelle son attachement à la présence d'un(e) expert ITA dans les évaluations des laboratoires, et s'oppose vigoureusement à la pratique mise en avant par l'AERES (de façon d'ailleurs apparemment hétérogène, variable selon les secteurs et les unités) de limiter cette présence en fonction d'un seuil minimum qui semble fixé à la présence de 10 ITAs dans l'unité évaluée. Ce seuil aboutirait de facto à éliminer les ITAs de la plupart des visites d'unités relevant de la section 34 et à désavouer le principe d'égalité de traitement entre les entités évaluées dont se réclame par ailleurs l'AERES (cf. rapport AERES de 2012).*

*La section rappelle l'importance des ITAs dans l'organisation et la vie des unités (l'un des 6 critères d'évaluation des unités par l'AERES), et donc l'importance de l'expertise ITA dans*

*les comités de visite, et refuse de s'associer à des visites qui ne respecteraient pas ce principe démocratique de base. »*

### Questions diverses

Participation à la PESC : on demande à la section si elle évaluera les demandes de PESC (nouvelle abréviation pour les PES) en 2014 ? La section répond qu'elle maintient le refus d'examiner ces demandes, refus qu'elle a déjà exprimé en 2013.

Préparation du rapport de conjoncture : une date de réunion est choisie pour en discuter (le 14/05/2014 au matin). Les débats soulignent l'enjeu de la délimitation des sous-disciplines au sein de la section. En effet, c'est la prise en compte de la diversité interne à la section qui seule pourrait permettre de développer une politique de coloriage consensuelle et raisonnée.

## **II. Intervention de M. Bourdelais (Président de l'INSHS)**

M. Bourdelais, après avoir salué les membres de la section 34, annonce les postes pour 2014 : 7 DR2, 1CR1 et 3CR2. Il ajoute que la 34 peut compter en 2014 sur le même nombre de postes DR1 qu'en 2013, soit 2 à 4 postes. Il y aura aussi seulement 4DRCE1 pour tout l'INSHS.

M. Bourdelais souligne ensuite les principales orientations de la politique scientifique de l'Institut, parmi lesquelles se détachent l'internationalisation, le passage au numérique et le soutien aux revues (pour accompagner le passage à l'anglais) ainsi que l'interdisciplinarité et la pluridisciplinarité (où les sciences du langage peuvent tout à fait s'insérer).

M. Bourdelais répond alors aux questions des membres de la section :

- La première concerne l'absence de possibilité de sélectionner les dossiers au concours DR2 pour l'oral (alors que cette sélection s'opère sur les dossiers de CR), ce qui oblige la section à auditionner tous les candidats DR2, même ceux dont le profil scientifique est manifestement insuffisant pour l'obtention du poste. M. Bourdelais répond qu'une sélection des dossiers DR2 n'est pour l'instant pas possible car aucun texte légal ne la prévoit.

- Est ensuite abordée la question de l'évaluation des laboratoires, le fait que les recommandations de la section 34 ne soient pas toujours suivies et que ses membres aimeraient que l'on définisse exactement leur rôle dans le processus d'évaluation (en particulier quand des évaluations supplémentaires ou plus fréquentes sont proposées). M. Bourdelais explique que la politique de gestion des unités est complexe et que, en sus des performances scientifiques, interviennent aussi des considérations de (ré)équilibre du potentiel scientifique des différentes régions (Paris/province ou Paris-centre/banlieue) ainsi que la prise en compte d'autres dynamiques (politique de site...).

- La troisième question porte sur les comités de visite AERES et le fait que l'AERES refuse de prendre en charge les déplacements des ITA dans les comités. L'INSHS pourrait-il assumer les frais de déplacement des ITA ? M. Bourdelais répond que c'est impossible : il n'y a pas de budget pour cela à l'INSHS et, l'AERES ayant vu son budget sérieusement diminué, des économies ont été faites sur les missions. Il faut désormais que le laboratoire inspecté ait au moins 10 ITA pour justifier la présence d'un ITA dans le comité de visite AERES. Le seul moyen pour financer les déplacements des ITA par l'INSHS serait que le secrétariat général puise dans l'enveloppe de la dotation des laboratoires. La section fait alors valoir que tant la CPCN que le Conseil Scientifique de l'INSHS ont recommandé la présence d'ITA dans les comités de visite AERES : comment se fait-il que la gestion pratique des visites contrevienne à ces recommandations ? M. Bourdelais répond que l'AERES est en cours de réorganisation et qu'on est pour le moment dans un entre-deux du point de vue administratif. La section

annonce alors qu'elle envisage de demander aux unités concernées par les visites AERES de financer elles-mêmes la prise en charge des déplacements des ITA faisant partie des comités de visite.

- La quatrième question porte sur l'attribution des médailles du CNRS. La section manifeste son regret quant au fait que les membres de ladite section ne soient pas informés en interne des décisions prises par l'INSHS pour l'attribution des médailles de bronze et d'argent et pose la question de la répartition de ces médailles entre les disciplines. M. Bourdelais répond qu'un équilibre entre les différentes disciplines se doit d'être respecté au niveau de l'INSHS et que la section doit aussi veiller à respecter la parité des sexes, en particulier pour les médailles de bronze. Par ailleurs, la qualité scientifique du dossier reste toujours le premier facteur pris en compte pour l'attribution des médailles. Il est notamment plus important que l'âge des personnes concernées.

- Une cinquième question porte enfin sur la question du recrutement. Si un(e) candidat(e) accepte son admission et quitte ensuite son poste, y a-t-il moyen pour la section de récupérer le poste perdu dans un concours suivant, si l'on considère que ce poste n'a finalement pas été consommé budgétairement par la section ? M. Bourdelais répond qu'il n'y a aucune garantie à ce niveau (surtout compte tenu des contraintes budgétaires) et que de telles situations doivent être réglées au cas par cas.